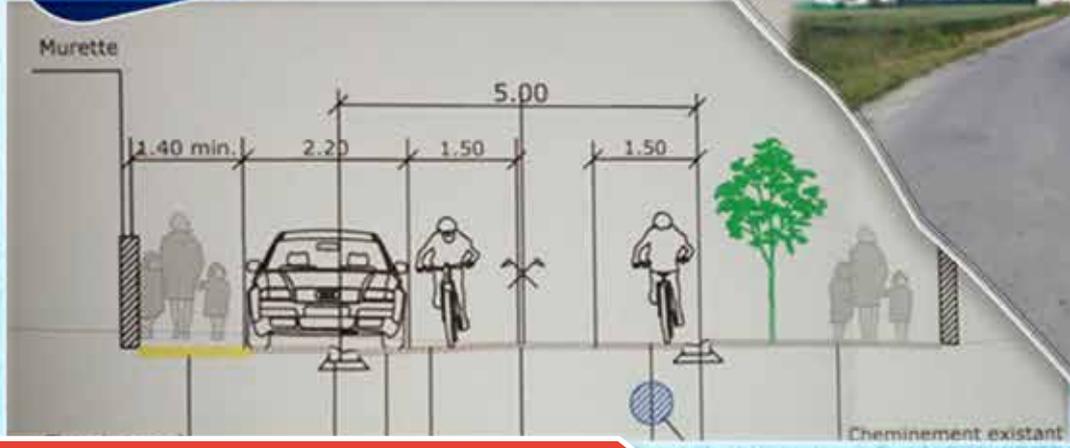


Chemin de la Ville : le projet avance



Edito du maire	2
Infos communales	3 à 10
Finances	11 à 13
Que s'est il passé	14 à 15
Vie locale	16
Infos pratiques	17 à 19
Agenda	20



L'ÉDITO DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,

L'équipe du bulletin municipal a préparé un beau numéro pour cet été 2019, et j'aimerais la féliciter pour leur travail et leur contribution.

C'est l'occasion de parler des départs en vacances, et de remercier les nombreux habitants présents lors de la réunion d'information organisée avec la gendarmerie sur la prévention des vols et arnaques diverses. Si vous partez cet été, n'oubliez pas de vous inscrire sur le registre du programme de surveillance de la brigade d'Angoulins / La Jarrie. Votre maison bénéficiera d'une attention particulière par nos forces de Police.

La saison des barbecues et des fêtes en extérieur approche. Si vous n'invitez pas vos voisins, pensez à respecter leur tranquillité : il suffit d'un petit mot dans la boîte aux lettres quelques jours auparavant.

Vous êtes nombreux à avoir participé aux élections européennes, c'est toujours une fierté pour une commune. A cette occasion, vous avez pu voir le travail remarquable des services techniques qui ont complètement rénové et transformé les locaux de la Mairie. A l'heure où vous lisez ces lignes, l'entrée principale se fait à nouveau par la grande porte, et les réunions du conseil ont lieu dans les locaux principaux de la mairie.

Nous avons fait le choix de ne pas externaliser ces travaux, les services techniques ayant les compétences professionnelles nécessaires pour les réaliser : c'est un moyen pour nous de maîtriser complètement les coûts et les délais.

2019 sera aussi l'année d'une réflexion et d'une étude importante, urgente pour tous : la réfection du chemin de la ville / rue du printemps est en bonne voie. Nous avons validé la phase « esquisse » et la phase « avant-projet », nous entrons dans la phase « projet ». Le début des travaux devrait suivre rapidement. C'est un projet très complet qui prend en compte la circulation automobile, mais surtout la sécurité, les vélos, les piétons, le réseau d'eaux pluviales, etc...

En ce qui concerne le PLUi, l'enquête publique est ouverte, et deux permanences ont lieu sur la commune, n'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de renseignements. Vous pouvez faire vos remarques et contribuer à l'enquête dans n'importe quelle mairie de la CDA, sur internet, ou directement à la CDA de La Rochelle.

Comme les années précédentes, Montroy peut s'enorgueillir en 2019 d'une vie locale assez riche avec de nombreux évènements et activités associatives, que nous retraçons dans ce bulletin.

Je vous laisse à ce journal qui vous donnera un bon aperçu de la vie communale, et vous souhaite de passer un agréable été.

*Amicalement,
Jonathan Kuhn*

LE RADAR PÉDAGOGIQUE EST RESTÉ 2 MOIS SUR NOTRE COMMUNE : TROP VITE SUR LA DÉPARTEMENTALE 110



Suite à de nombreuses remarques liées à la vitesse sur les axes principaux de la commune (départementale et grande rue), un radar pédagogique a été installé du 13 février au 30 avril dernier.

Sur la route départementale, on peut constater qu'une part non négligeable des véhicules est au-dessus des 50 kms/h autorisés, et ce, quel que soit le sens de circulation.

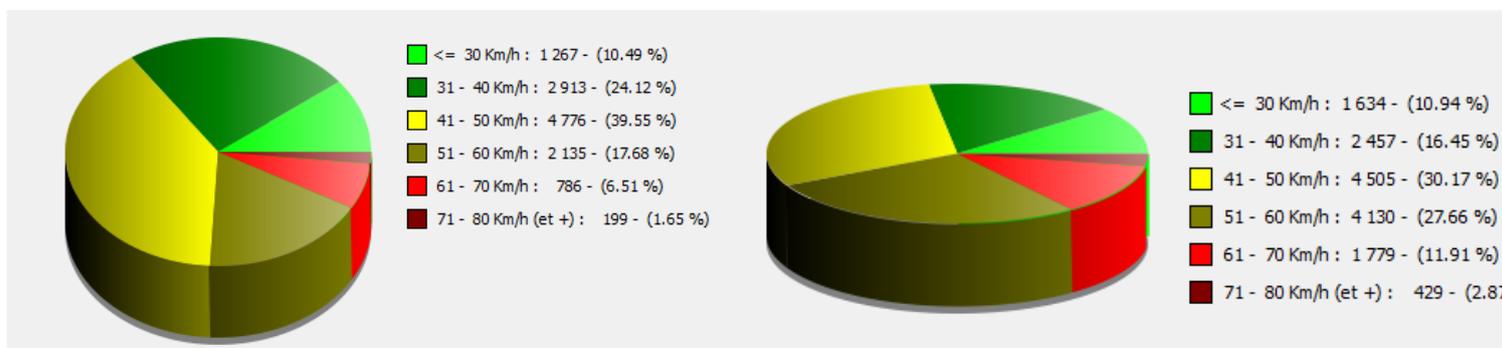
Concernant la grande rue, seul un très petit nombre de véhicules circule au-delà de la vitesse autorisée de 50 kms/h. Les récents aménagements de la grande rue ont permis un ralentissement de la vitesse.

Les relevés

Position du radar : sur la départementale côté gîte du 13 au 27 février 2019

En direction de Sainte Soulle

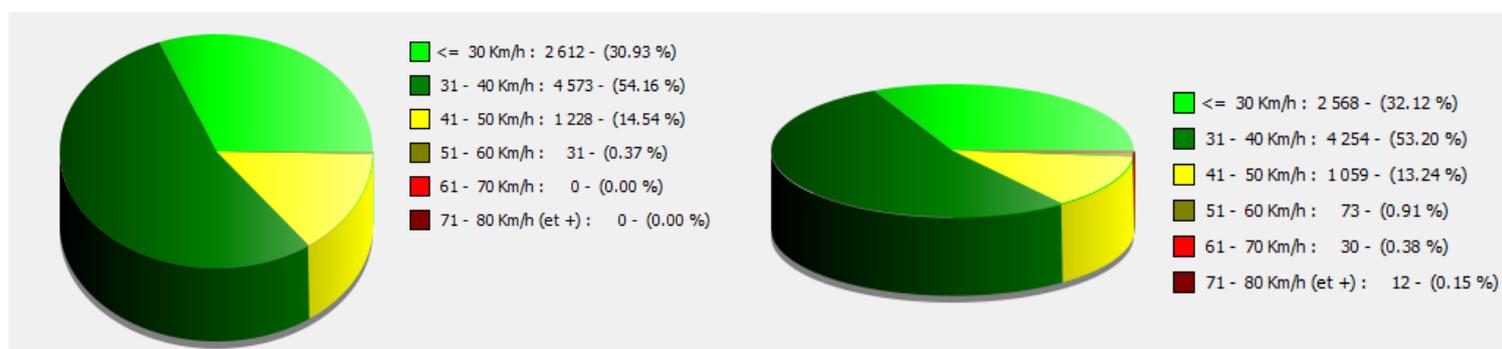
En direction de La Jarrie



Position du radar : Grande rue devant le cimetière du 28 février au 14 mars 2019

En direction de Bourgneuf

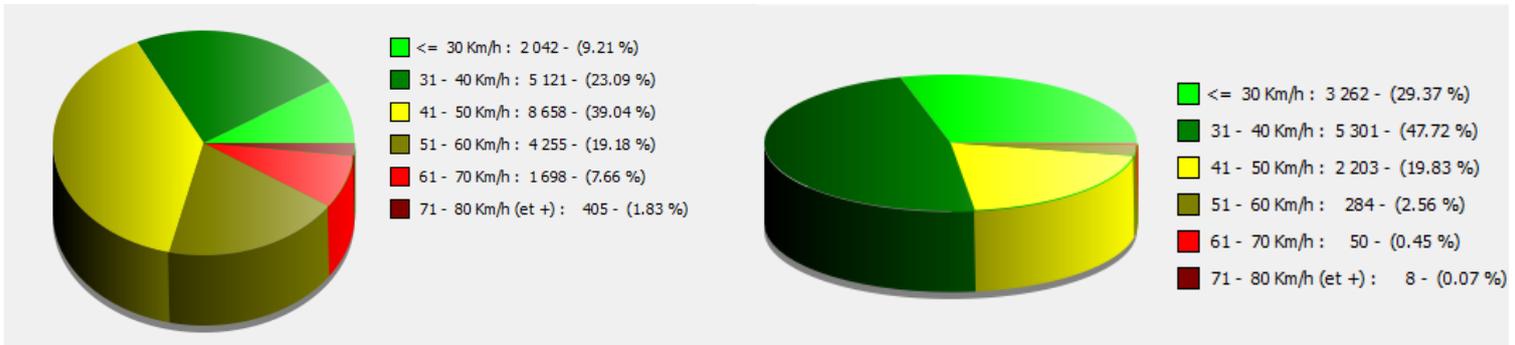
En direction de La Jarrie



Position du radar : Grande rue côté opposé au cimetière, du 14 mars au 3 avril 2019

En direction de La Jarrie

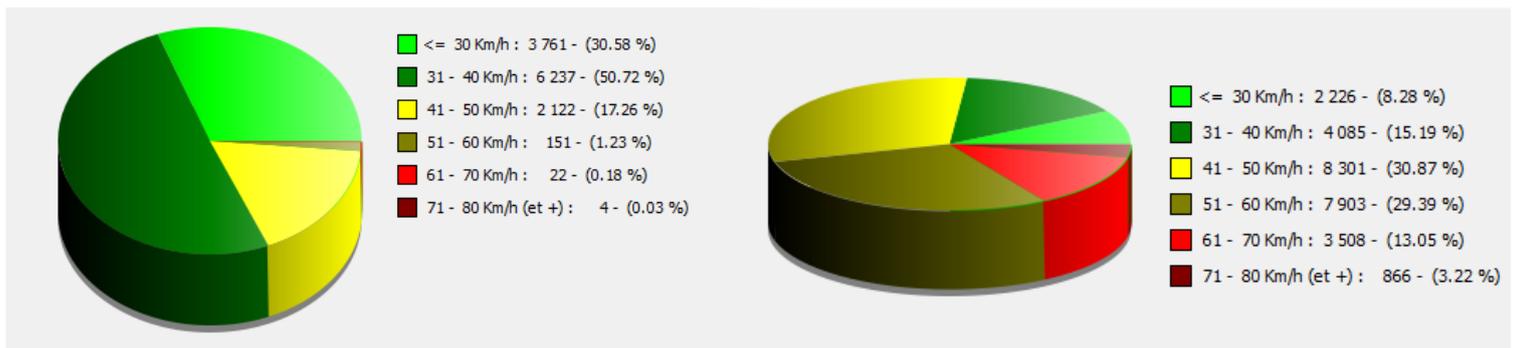
En direction de Bourgneuf



Position du radar : Départementale à côté du gîte du 3 au 30 avril 2019

En direction de Sainte Soulle

En direction de La Jarrie



LES GENDARMES INFORMENT LES MONTROYENS



La réunion d'information sur la prévention animée par la gendarmerie a rempli la Salle des Loisirs de Montroy. La réunion était animée par 3 gendarmes, dont un spécialiste de la prévention, et de nombreux exemples de situations vécues permettaient une meilleure compréhension des risques. Comment se prémunir contre les malfaiteurs et les arnaques diverses, tous les sujets ont été abordés, et les gendarmes ont répondu avec précision aux nombreuses questions de l'assistance.

Quand vous partez en vacances, signalez-le à la gendarmerie, votre maison fera l'objet d'une surveillance.

LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE À MONTROY

Chaque année, la gendarmerie nous communique les chiffres de la délinquance pour notre commune. Le nombre d'actes de délinquance reste assez faible, bien que les atteintes aux biens (vols divers, vols de véhicules, d'accessoires et dégradations) soient en hausse : 6 en 2017, 16 en 2018 : le phénomène de vols dans les véhicules et de dégradations est à suivre de près. Il y a peu de cambriolages : 2 en 2017, 3 en 2018.

L'ALPMS INTERVIENT MAINTENANT À MONTROY



Médiateurs et Correspondants de nuit peuvent intervenir gratuitement à la demande des habitants. L'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale (A.L.P.M.S.) a été créée en 1999, suite aux préconisations du Contrat Local de Sécurité des Communes de La Rochelle et d'Aytré.

Les agents de médiation et correspondants de nuit interviennent sur les 18 communes de l'Agglomération rochelaise. Facilement reconnaissables par leur tenue vestimentaire noire portant le logo A.L.P.M.S. et titulaire d'une carte professionnelle, les agents de médiation et les correspondants de nuit sont au service des habitants.

Leurs missions :

- Gestion des conflits de voisinage,
- Prévenir les incivilités de toutes sortes,
- Protéger et améliorer le cadre de vie des habitants (signalement des dégradations des équipements collectifs, des espaces publics)
- Ecouter les habitants et favoriser le dialogue et la médiation entre les personnes, mais également entre les habitants et les institutions.
- Promouvoir la citoyenneté dans la vie quotidienne.

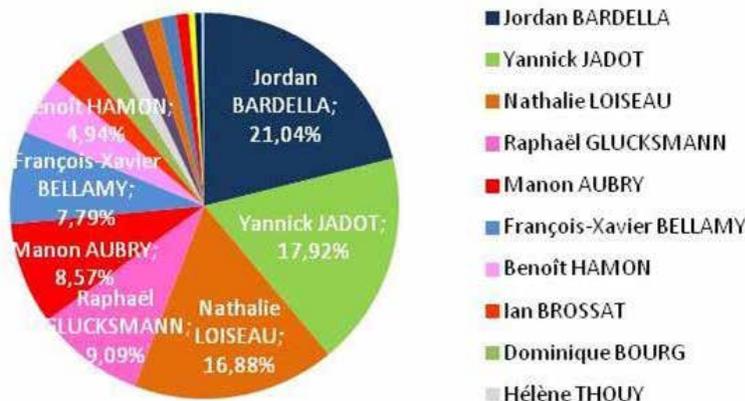
Le service de jour au 06 81 22 69 35

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- le samedi de 14 h à 19 h

Le service de nuit au 05 46 41 32 32

- du lundi au dimanche de 19h à 02h

EUROPÉENNES : LES RÉSULTATS À MONTROY



Taux de participation
56.30 %

Nombre de votants		402			
Blancs		10			
Nuls		7			
Suffrages exprimés		385			
Candidats	Suffrages	%	Candidats	Suffrages	%
Jordan BARDELLA	81	21,04%	Hélène THOUY	7	1,82%
Yannick JADOT	69	17,92%	Nicolas DUPONT-AIGNAN	7	1,82%
Nathalie LOISEAU	65	16,88%	Jean-Christophe LAGARDE	6	1,56%
Raphaël GLUCKSMANN	35	9,09%	François ASSELINEAU	5	1,30%
Manon AUBRY	33	8,57%	Nathalie ARTHAUD	4	1,04%
François-Xavier BELLAMY	30	7,79%	Francis LALANNE	2	0,52%
Benoît HAMON	19	4,94%	Florian PHILIPPOT	2	0,52%
Ian BROSSAT	10	2,60%	Olivier BIDOU	1	0,26%
Dominique BOURG	9	2,34%			

JOURNÉE RAMASSAGE DE DÉCHETS DANS CLAVETTE

Protégeons notre planète Stop aux mégots

Dans le cadre d'une journée organisée par les délégués de classe lors d'un conseil d'enfants, les élèves de l'école Pierre Perret ont tous œuvré à rendre le village de Clavette le plus propre possible le vendredi 5 avril.



Les élèves étaient répartis sur 10 zones dans la commune afin de ramasser déchets en tout genre, munis de gants, de sacs jaunes et noirs et de gilets jaunes. Un groupe s'est déplacé jusqu'à Pommerou.

Nous avons récolté 28 kg !!! Le poids approximatif d'un enfant d'école élémentaire. Les élèves ont été très surpris de ramasser autant de mégots de cigarette.

L'après-midi, ils ont participé à des ateliers organisés par les enseignants et les ambassadrices du tri de la CDA.

Au programme :

- sport : Béret-déchet : atelier permettant de savoir comment les déchets sont revalorisés.
- sport : Basket-tri : atelier de tri
- art : land-art en bouchons en plastique ou encore réalisation à partir de déchets de la poubelle jaune ainsi qu'un travail autour du nombre 100 (c'était le 100^e jour d'école).
- force : pesée des déchets et travail autour de la biodégradabilité
- réflexion : comment limiter les déchets ?

Cette journée a été rendue possible grâce aux parents bénévoles qui ont été nombreux à répondre à l'appel. Nous les remercions.

Rappel des consignes de tri

DANS LE BAC
JAUNE
À DÉPOSER EN VRAC



Ramassage le
mercredi matin

LES PLASTIQUES

Bouteilles,
bidons,
flacons, boîtes,
barquettes, pots,
gobelets, sacs,
films, sachets,
blisters...

LES PAPIERS-CARTONS

Boîtes, cartons, papier,
magazines, journaux,
briques alimentaires...

LES MÉTALLIQUES

Bidons, aérosols,
barquettes alu,
boîtes, canettes,
dosettes métal...

DANS LE BAC
BLEU
À DÉPOSER EN SAC



Ramassage le
jeudi matin

Déchets alimentaires,
opercules, filets,
couches, litières,
mégots...



Au
Composteur

Epluchures,
coquilles,
essuie-tout,
marc de café,
sachets thé...

58% : c'est la part des déchets jetés dans nos bacs bleus qui pourraient encore être triés

LE CENTRE DE TRI ALTRIANE



Les emballages (sacs ou bacs jaunes) collectés dans l'agglomération sont acheminés jusqu'au centre de tri ALTRIANE.

Ils y seront triés par catégorie : acier, aluminium, carton, brique alimentaire, différents types de plastiques. Ces matériaux seront ensuite compactés, mis en balles et expédiés vers leur site de recyclage respectif.

Le centre de tri ALTRIANE se visite !

Altriane, ZAC de l'Aubépin à Salles-sur-Mer

Visites en groupes de 10 à 36 personnes, les mardis et jeudis (sur inscription uniquement). Durée de la visite : environ 2 heures. Des visites pour les particuliers sont également programmées.

Prochaines dates : **mardi 25 juin et jeudi 11 juillet à 13 h 45** (sur inscription)

Réservations par mail : ambassadeur.tri@agglo-larochelle.fr

DES PESTICIDES DANS L'AIR DE MONTROY ?



Des mesures de pesticides sont effectuées à Montroy par l'ATMO : nous avons tous remarqué cet appareil installé sur la Place Léon Robin. La Communauté d'agglomération de La Rochelle a choisi la commune de Montroy pour bénéficier d'un dispositif de prélèvement des pesticides dans l'air. 107 pesticides (herbicides, fongicides et insecticides) seront recherchés pendant 30 semaines, réparties jusqu'à la fin de l'année. Les résultats seront publiés dans notre journal communal. Le préleveur est installé en cœur de bourg de manière à être exposé aux émissions des terres agricoles quelle que soit la direction des vents.

Pourquoi cette étude ?

À ce jour, il n'existe aucune valeur réglementaire sur la contamination des pesticides dans les différents milieux aériens. Ces mesures permettront donc à Atmo Nouvelle-Aquitaine d'évaluer l'influence globale sur la qualité de l'air des pratiques agricoles sur le territoire et de comparer ces résultats aux autres sites régionaux de mesure des pesticides implantés (Poitiers, Limoges, Bordeaux et dans le Cognçais). Les résultats de cette étude seront disponibles à partir de juin 2020.



Impact sanitaire et environnemental des pesticides

De nombreux pesticides sont des perturbateurs endocriniens. Leur toxicité, ne se limite pas aux seules espèces que l'on souhaite éliminer. Ils sont notamment toxiques pour l'homme et leurs effets sur l'environnement sont nombreux : déséquilibres sur les écosystèmes en affectant par exemple les populations d'abeilles, les insectes auxiliaires, les rongeurs, les oiseaux, les poissons...

Qu'est-ce que l'Atmo ?

L'ATMO participe au programme national de surveillance de l'air. Ses missions sont de surveiller la qualité de l'air, d'analyser les phénomènes de pollution atmosphérique, d'alerter en cas de pic de pollution, de conseiller les élus, les industriels et les services de l'état et d'informer la population.

LA MAIRIE FAIT PEAU NEUVE



Le secrétariat avant – après

Ce local a été la
cantine, puis une
salle de classe



Après la rénovation de l'ancien gîte par les agents des services techniques de la commune, ceux-ci ont procédé à celle des locaux de la mairie en tenant compte des normes légales liées à l'accessibilité pour tous : la rampe extérieure devra être allongée pour respecter le pourcentage de pente maximum admissible.

Du sol au plafond en passant par les murs et cloisons ce bâtiment a été totalement rénové et offrira un espace d'accueil plus spacieux, clair et fonctionnel. Tout a été conçu afin de recevoir confortablement le public, de permettre au personnel administratif de travailler dans des conditions optimales et de proposer une salle du conseil municipal plus accueillante pour les réunions, mais aussi pour les scrutins électoraux et les mariages.

Il faut préciser que ces travaux ont été rendus possibles grâce à la compétence des agents des services techniques municipaux. De ce fait une économie substantielle a pu être dégagée pour les finances de la commune.



La salle du Conseil avant – après

Ce local était une
salle de classe



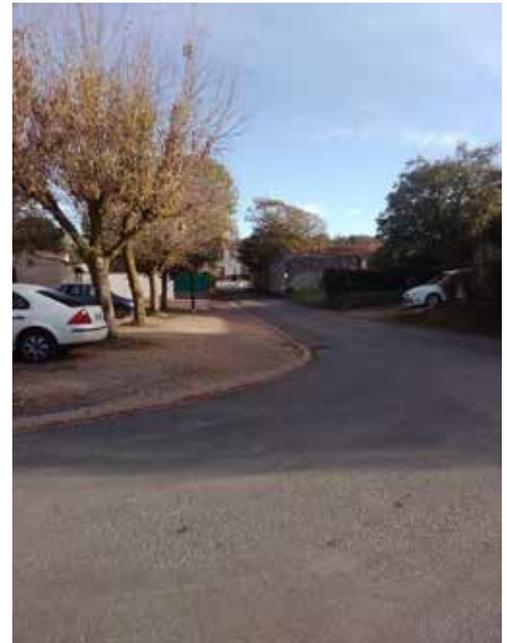
L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA VILLE ET DE LA RUE DU PRINTEMPS



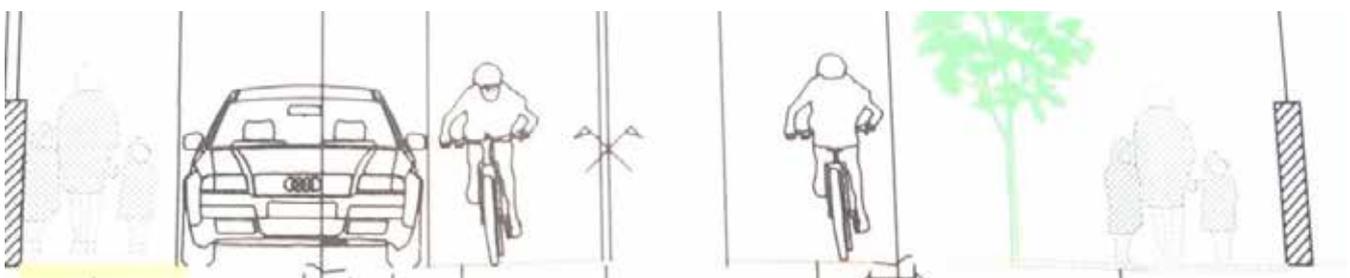
Les finances de la commune, quoique toujours fragiles sont assainies, et nous pouvons envisager un chantier important à l'échelle de notre commune mais ô combien nécessaire : celui la réfection totale de la voirie (chaussée, trottoirs, voies « douces », réseaux...) de la rue du printemps et du chemin de la ville.

Nous avons signé une convention d'études avec le Syndicat Départemental de la Voirie qui comprend plusieurs étapes. Après l'esquisse et l'avant-projet nous attendons le projet définitif qui nous permettra d'avoir une visibilité assez fine sur l'enjeu principal : le financement.

L'enveloppe globale est de plus de 500 000 € TTC. Nous espérons diverses subventions de l'état, du département et de la CDA, à hauteur des 3/5 du coût environ. Dans ces conditions nous pourrions envisager de financer la différence en nous appuyant sur des fonds propres et grâce à un emprunt supportable par le budget communal.



Sur le plan technique nous allons rencontrer certains riverains car une partie des trottoirs et de la voirie actuelle sont des parcelles privées qu'il faudra incorporer dans le domaine public.



MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS COMMUNAUX



La loi de 2005 et les ordonnances de 2014 fixent les obligations des propriétaires des ERP (Etablissement Recevant du Public) en matière d'accessibilité à tous les publics.

Le **restaurant scolaire**, le **pôle associatif** et la **salle des loisirs** sont conformes à la législation en vigueur. Pour les autres ERP de la commune nous avons recours à des Ad'AP (Agendas d'accessibilité programmés) institués par la loi.

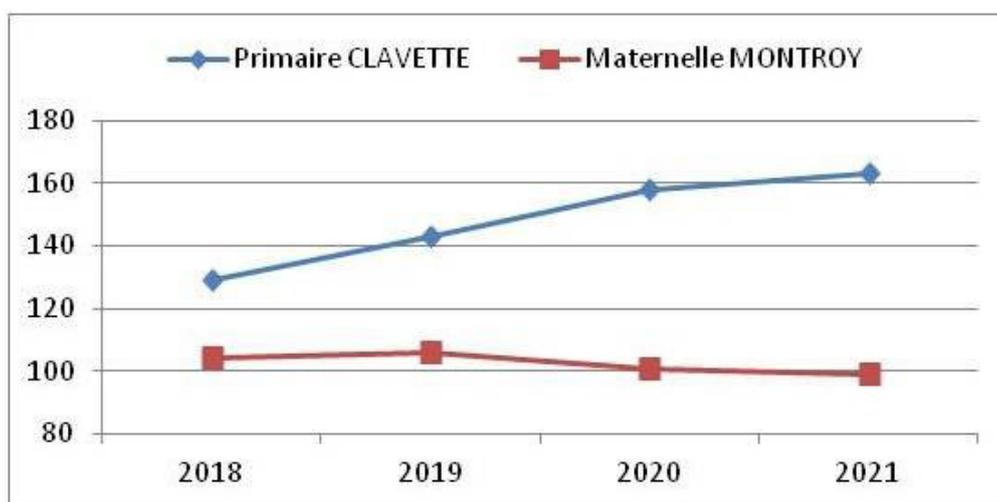
Un premier Ad'AP courant sur la période 2016 à 2018 nous a permis la mise en conformité de l'**école** (l'agrandissement de celle-ci nous y a aidés) et de l'**église**, pour cette dernière une rampe amovible était nécessaire.

Un deuxième Ad'AP allant de 2019 à 2021 nous impose la mise en conformité de la **mairie**. La rénovation de celle-ci, en cours d'achèvement pour la partie interne, a été effectuée en fonction de ces contraintes. La rampe extérieure d'accès est trop pentue (10 %) et devra donc faire l'objet de travaux afin de respecter une pente maximale de 6 %.

UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE À CLAVETTE



Prévisions d'effectifs



L'augmentation des effectifs au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a amené l'Education Nationale à décider l'ouverture d'une classe pour les enfants du primaire.

Nos communes rurales, proches de La Rochelle et plus abordables, sont très attractives, et le développement de l'urbanisation à Clavette et Montroy génère l'arrivée de nouveaux propriétaires, souvent jeunes, et donc d'enfants à scolariser.

Montroy a vécu il y a quelques années un « baby-boom » qui a nécessité l'agrandissement de l'école maternelle. C'est maintenant au tour de Clavette d'accueillir ces mêmes enfants, maintenant scolarisés en primaire.

Nous devons anticiper les développements démographiques futurs qui ne manqueront pas de se produire, et prendre le temps pour intégrer de manière satisfaisante les nouveaux habitants.

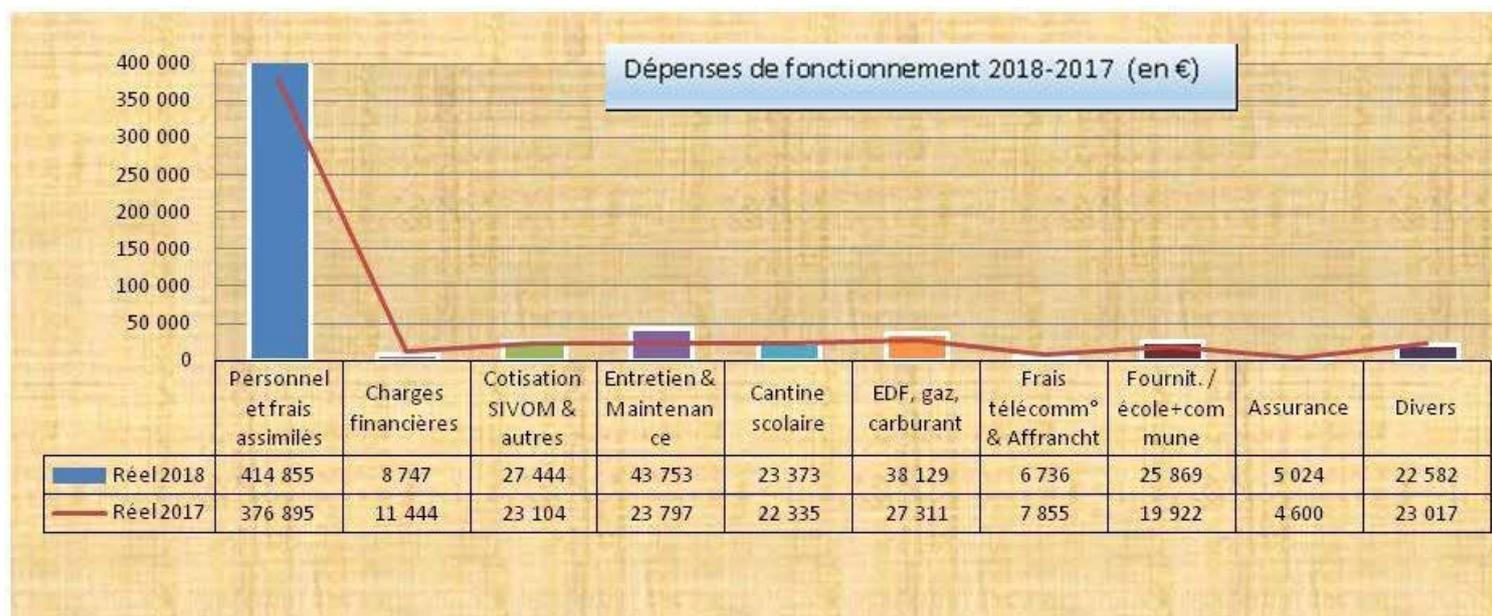
RÉSULTATS FINANCIERS 2018

Toujours dans un contexte de réformes financières, économiques et sociales importantes, les budgets des collectivités locales sont lourdement impactés par de multiples causes : suppression des contrats aidés (CAE et emploi d'avenir) intervenus en 2018, continuité du recul des dotations de l'État, réforme de la taxe d'habitation toujours incertaine,... Les collectivités ont donc de plus en plus de difficultés à apprécier leur capacité à s'autofinancer, aussi bien à court qu'à long terme. Malgré les efforts budgétaires réalisés à Montroy depuis quelques années, les finances de la commune restent relativement tendues.

Néanmoins, comme nous avons commencé à les budgétiser en 2018, nous espérons finaliser d'ici la fin de l'année 2019, les avant-projets sur les travaux de voiries chemin de la ville et rue du printemps, pour une réalisation de ces travaux sur 2020. C'est dans ces perspectives que le budget 2019 de la Ville de Montroy a été construit. Le budget 2019 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement répondant aux besoins de proximité.

Quant aux réalisations 2018, elles ont confirmé positivement les prévisions budgétaires.

Vous trouverez ci-dessous la présentation des comptes 2018 :



Les **charges de fonctionnement** pour l'année 2018 se sont élevées à 616 511 € contre 540 280 € en 2017.

Les charges de personnel et charges assimilées représentent 414 855 € soit 67% des dépenses totales de fonctionnement contre 70% en 2017.

Les dépenses de fonctionnement 2018 ont augmenté de près de 76 000 € par rapport à 2017, avec pour principales augmentations :

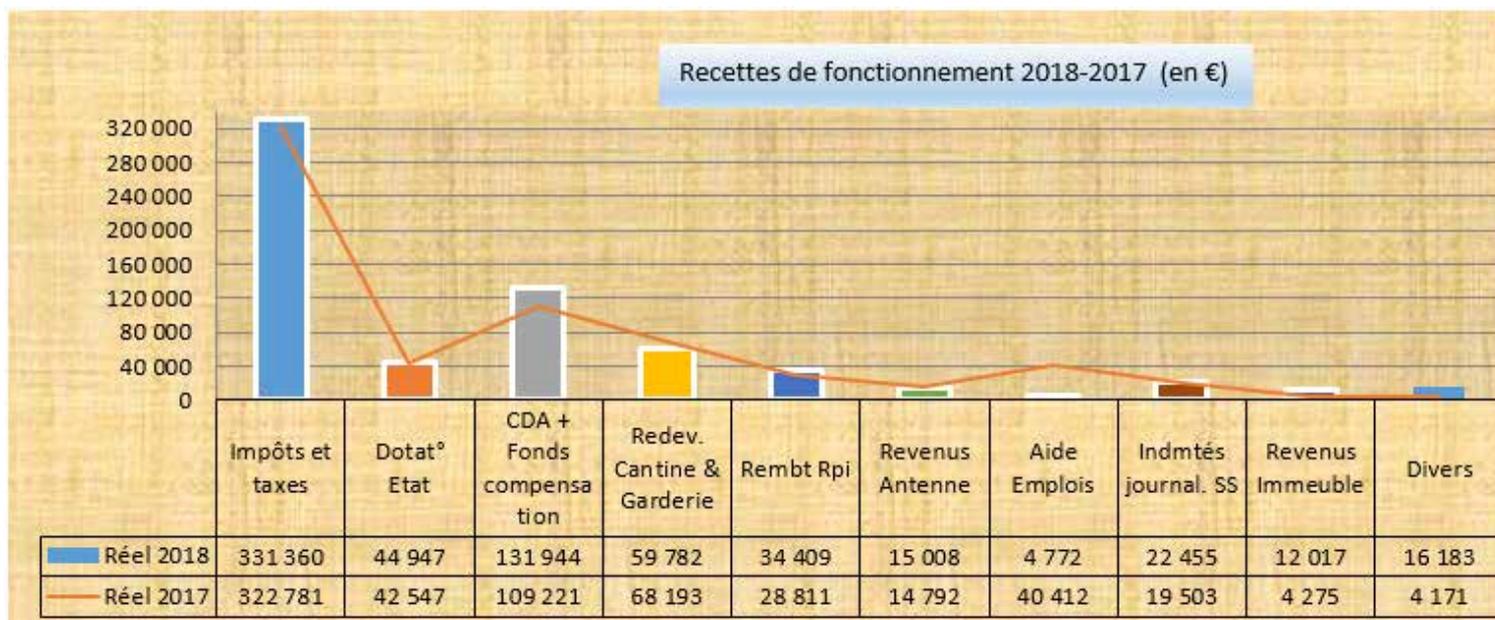
- les charges de personnel : + 38 000 € suite à la suppression sur 2018 des contrats aidés
- les dépenses d'entretien et maintenance : + 20 000 € en raison de la réfection de voiries (enrobés)
- les dépenses d'énergies (EDF, gaz, carburant) : + 11 000 € en raison notamment :
 - d'une fuite eau sur les réseaux pour 4,5 K€
 - de la hausse de l'électricité : + 4 K€

QUELQUES CHIFFRES

Recettes fiscales par habitant : 374 €

Dépenses de fonctionnement par habitant : 696 €

Dettes par habitant : 299 €



Les recettes de fonctionnement pour l'année 2018 se sont élevées à 672 877 € contre 654 706 € en 2017.

La hausse des recettes (+ 18 K€ environ) est justifiée principalement par les variations suivantes :

- Taxes additionnelles sur les droits de mutation des habitations vendues sur Montroy : hausse + 23 K€
- Impôts locaux : hausse de + 9 K€ liée à l'augmentation des bases votée par l'État couplée à la hausse de nombres de résidences (pas d'augmentation sur 2018 des taux communaux)
- Revenus des immeubles : hausse de + 8 K€ liée à la mise en location en 2018 du gîte (ancienne garderie)
- Aides / contrats aidés (Emploi d'avenir et CAE) : baisse de 36 K€ liée à la suppression de ces aides en 2018

La section de fonctionnement a dégagé sur 2018, un excédent de 56 366 € avant report de l'excédent dégagé sur 2017. La section d'investissement a, quant à elle, dégagé un déficit de 25 532 €. Au global, l'excédent de ces deux sections s'élève à 30.834 € avant cumul avec les excédents de l'année 2017.

Le budget 2018 voté a été respecté et maîtrisé. Toutefois, compte tenu des investissements à venir et de la suppression des aides sur les contrats aidés, l'équilibre du budget pour les années à venir reste toujours délicat.

L'excédent cumulé des deux sections (avec les excédents antérieurs de 2017) s'élève à 267 201 € nous permettant de pouvoir financer les travaux de voiries programmés sur 2019/2020. En voici la synthèse (en €) :

Compte Administratif 2018

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Total	616.511	Total	672.877	Total	101.281	Total	75.749
		Bénéfice avant excédent N-1	56.366			Bénéfice avant excédent N-1	-25.532
		Excédent Bénéfice N-1	68.718			<i>Affectat° quote-part Résultat Fonct.2017</i>	94.000
		Bénéfice	125.084			Excédent Bénéfice N-1	73.649
						Bénéfice	142.117

Excédent global = 267.201 €

2019 BUDGET



Le budget pour 2019 a été construit de la manière suivante (en €) :

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Salaires	447.000	Taxe Habit° & Fonc.	346.000	Projet ch.Ville/printps	536.000	Subventions	208.000
Cantine	32.000	Dotations Etat	41.000	Etudes : projets	19.000	Emprunts	120.000
EDF, 4Gaz, Carb	40.000	CDA + Fonds comp°	110.000	Rembt emprunt LT	24.500	Créd.relaisTVA	89.000
Entr. & Maint.	54.000	Red. Cant.& Gard.	56.000	Travaux voiries	10.000		
Fournitures	41.000	Rembt Rpi école	33.000	Travx+mobil/mairie	29.500	Fonds FCVTA	20.000
Assurances	5.000	Revenus Antenne	15.000	Travx electrificat°	1.500	Taxes Aménagt	50.000
Télec° & Poste	7.500	Aide Emploi + IJSS	12.000	Tondeuse+remorque	9.000	Excdt Fonctmt	35.000
Int. Emprunt	8.000	Revenus Immeuble	14.500	Camion	18.500	Divers	0
Cotis° SIVOM	29.000	Divers	28.500	Divers	16.000	Excédent N-1	142.000
Dép.imprévues	48.000						
Divers	34.500	Bénéfice N-1	90.000				
Total	746.000	Total	746.000	Total	664.000	Total	664.000

- **Recettes de fonctionnement** pour 746 000 € dont notamment :
 - Recettes fiscalité directe locale : 346 000 € soit + 14 K€ par rapport à 2018
 - Dotations de l'État : 41 000 € soit une baisse de 4 K€ par rapport à 2018
- **Dépenses de fonctionnement** pour 746 000 € dont notamment :
 - Charges de personnel et assimilé : 447 000 € soit + 32 K€ par rapport à 2018 justifiée notamment par la suppression des contrats aidés qui sont remplacés par du personnel supportant des cotisations sociales plus fortes
- **Recettes d'investissement** pour 664 000 € (avec report du résultat 2018) dont notamment :
 - Emprunt bancaire pour financement des travaux de voiries : prévu 120 K€
 - Emprunt à court terme pour la TVA sur les travaux de voiries (FCTVA) : 89 K€
 - Subventions du département, de l'Etat et de la Cda pour les travaux de voiries : 208 K€



Compte tenu des excédents de résultats 2018, le conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter les impôts locaux au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal continue donc sa volonté de limiter autant que possible les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Le théâtre



Beau succès cette année encore pour la troupe des 3 Coups : le public était nombreux pour s'amuser et profiter de cette soirée.



La fête de Noël



Magie et robot au programme cette année... Et toujours le petit train, le manège, le Père Noël et le marché de Noël. Malgré la pluie, les visiteurs sont venus nombreux : le robot Red Laser a conquis les enfants.



Les jeunes de Montroy au stade Marcel DEFLANDRE



Elliot nous raconte :



« J'ai beaucoup aimé ce match entre Zèbres et Stade Rochelais. Le stade était en feu ce jour-là ! Les rochelais ont logiquement dominé. C'est une bonne expérience, et j'aimerais revoir un autre match des rochelais. J'ai même pu avoir un autographe sur mon billet d'Arthur JOLLY, un des joueurs rochelais. »

Comme chaque année, la CDA a proposé des billets pour que les jeunes montroyens puissent assister au match de rugby Stade Rochelais / Zèbres (Equipe italienne).



QUE S'EST-IL PASSÉ ?

La soirée choucroute



Le 9 mars, la Soirée Choucroute était une réussite : les participants ont autant apprécié l'animation et l'ambiance que le copieux contenu de leur assiette !



La balade gourmande

Grand succès pour l'édition 2019 de la balade gourmande : les 350 participants ont apprécié les plats confectionnés « maison ».



La cérémonie du 8 mai



La cérémonie du 8 mai a encore cette année réuni les habitants de Montroy pour rendre hommage aux héros morts pour la France.

2 PASSIONNÉS SUR LE PODIUM

Le 2 avril 2019 à Paris, Stéphane ARCHAT (La Perla à Montroy) et Nicolas DURIF (l'Hysope à La Jarrie) se classent 2èmes au championnat de France de pizza, organisé en marge du Salon PARIZZA.

« Stéphane fait les meilleures pizzas de La Rochelle » assure Nicolas, chef étoilé de l'Hysope. Une opinion partagée par le jury du concours !



Stéphane est à l'initiative de ce rapprochement, et une compétition les avait déjà réunis pour un duo pizzaiolo / chef : « La cuisine de Nicolas m'avait séduit et me semblait parfaite pour garnir une pizza ». « Oui, mais c'est différent d'un repas : on doit trouver toutes les saveurs dans une seule bouchée » précise Nicolas.

« Ce sont d'abord des discussions, des propositions, des essais, des erreurs, des tâtonnements... et puis on fait goûter plusieurs essais à des consommateurs qui vont donner leur avis et nous aider à choisir la meilleure ! »

Vient ensuite une sélection sur dossier avec une description détaillée du projet de pizza : 8 dossiers ont été retenus parmi les 60 concurrents. C'est l'originalité de la pâte et les goûts savamment dosés de la garniture terre-mer qui ont convaincu le jury de sélection puis le jury final.

L'estime mutuelle, le respect et l'écoute, voilà les ingrédients de la réussite de ce travail en équipe, avec bien sûr la maîtrise technique, le perfectionnisme et le talent !

Bravo à nos 2 chefs pour cette réussite, et aussi au quotidien pour donner du plaisir à leurs clients, et de la fierté à leurs 2 communes.

La Perla : www.laperla-pizzeria.fr

L'Hysope : www.lhysope.fr

IL ÉTAIT UNE FOIS MONTROY

Saison 3 – Épisode 1



Les historiens sont partagés sur la date de construction de l'église Ste Anne : certains la situent au 12ème siècle et d'autres au 14ème. L'église Ste Anne appartient alors à l'abbaye Saint-Jean-de-Montierneuf à Poitiers qui dépend elle-même de l'ordre de Cluny.

L'église est ruinée à l'époque des guerres de religion. En 1655, les habitants de Montroy, trop pauvres pour reconstruire leur église et entretenir un curé, vont à la messe à Bourgneuf. L'évêque de La Rochelle propose alors d'annexer leur paroisse à celle de Clavette, mais les montroyens

s'y opposent. L'évêque nomme donc un curé à Montroy, mais la paroisse est si pauvre que celui-ci ne peut y résider, et démissionne le 4 juillet 1657. Une cloche est baptisée le 15 mars 1671 sous le nom de Louise. Cette cloche est refondue en 1712 et baptisée le 20 juin sous le nom d'Anne. En 1787-1788, l'église est reconstruite telle qu'elle est aujourd'hui, mais en 1825, une partie de l'église s'écroule. Une cloison de planches est installée puis remplacée par un mur en 1834. La cloche est refondue en 1870, et la façade est réparée en 1883.

En 1539, le seigneur de Montroy reconnaissait 32 boisseaux de blé de pension par an au curé de Montroy et 15 sous tournois*.

*La livre tournois est une ancienne monnaie de compte française valant 240 deniers ou 20 sous.



Errata : dans l'article sur Les Ormeaux du dernier numéro : il est bien sur la commune de Montroy et non sur celle de St Médard.

L'ARRIVÉE DE LA FIBRE EST PRÉVUE À MONTROY EN 2019



Fil de verre plus fin qu'un cheveu, la fibre optique transporte les données à la vitesse de la lumière, sans jamais faiblir. C'est grâce à elle qu'on accède au très haut débit (jusqu'à 1000 Mb/s contre 30 Mb/s maximum en ADSL). C'est la solution la plus évolutive et la plus performante pour remplacer les réseaux de cuivre obsolètes.

Pour les communes de Bourgneuf, Clavette, Croix-Chapeau, La Jarrie, Montroy, Saint-Christophe, Saint-Médard d'Aunis, Thairé et Vérines, l'opérateur SFR, via sa Société délégitaire La Rochelle THD, a été choisi fin 2018 par la Communauté d'Agglomération. L'entreprise travaille actuellement à la pose des armoires de rue ainsi que du réseau mutualisé.



Il vous appartient ensuite de décider si vous souhaitez ou non raccorder votre maison ou votre entreprise. Vous devrez alors faire la démarche auprès d'un fournisseur d'accès à Internet (SFR et Orange aujourd'hui).

La commercialisation n'est pas ouverte par SFR tant que toute la rue, voire le quartier, n'est pas fibrée. Il faut ensuite compter un délai de 3 mois, permettant à tous les opérateurs d'effectuer les démarches de commercialisation en même temps. Pour optimiser leurs frais techniques, les opérateurs attendent parfois d'avoir plusieurs demandes de raccordement dans un même quartier avant d'intervenir.

PLUI / L'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉMARRE



Commencée en novembre 2014, l'élaboration du PLUI à l'échelle de la CDA de La Rochelle pourrait s'achever à la fin de cette année. En effet le 24 janvier dernier le Conseil Communautaire de la CDA a arrêté les différents éléments constitutifs de ce dossier volumineux (zonage, règlements, ...). Le projet de ce PLUI a été soumis à l'approbation des Conseils Municipaux des 28 communes.

Le conseil municipal de Montroy a voté pour l'adoption de ce projet le 11 avril dernier en émettant des observations sous forme de souhaits qui ne valent pas rejet. Suite à l'avis défavorable de la commune d'Eslandes, un second arrêt du PLUI a été voté en Conseil communautaire le 23 mai.

Ce projet est consultable au service Urbanisme de la CDA et sur le site internet :

<https://www.agglo-larochelle.fr/grands-projets/plan-local-d-urbanisme-intercommunal?article=le-projet-arrete>

Les prochaines étapes :

L'enquête publique commence maintenant et sera menée par une commission qui se tiendra en toute indépendance et à l'écoute de tous. Au cours de cette enquête, le public pourra consulter le dossier et formuler ses remarques dans un registre d'enquête publique. A l'issue de celle-ci, la commission d'enquête fera ses observations dans un rapport et émettra un avis.

Le projet sera soumis aux membres du Conseil communautaire qui pourront tenir compte de certaines préconisations avant d'approuver définitivement le projet de PLUI à la fin de l'année 2019.

QUI SUIS-JE ?

J'aime être des vôtres le samedi matin, ma place est d'ailleurs réservée et je m'y installe paisiblement ! Puis, tranquillement, Montroy s'anime. Les plus matinaux viennent déjà me rendre visite et la matinée commence à s'écouler, dans le calme.... Jusqu'à l'heure de pointe !

C'est mon moment préféré !!!

Je vois les adultes concentrés, espérant trouver chez moi l'objet tant recherché qui les fera s'évader les jours ou semaines suivant mon passage !

J'en vois aussi certains dont le regard scrute mon intérieur : vont-ils rencontrer ce matin l'ami, la connaissance avec qui ils pourront échanger sur leur dernière trouvaille ! Certains même en profitent pour échanger les dernières nouvelles de la commune !

Je suis donc aussi un lieu de rencontre, de convivialité, vers qui les enfants (j'adore les voir !) n'hésitent pas à se mettre à courir en me voyant pour appuyer sur le bouton de mes portes automatiques !

Je les observe ensuite, calmes, souriants et non moins concentrés que les adultes, à genoux dans mes rangées feuilletant ce que j'ai à leur prêter..

Je suis toujours accompagné de deux amis : les trésors qui vous ont fait voyager, rêver, ou même avoir peur le temps d'un emprunt ; l'autre enregistre vos trouvailles, et peut même réserver ou commander l'objet de vos envies pour le samedi suivant. Ah ça, on peut dire que nous sommes bien organisés !

Je suis heureux de constater que vous êtes de plus en plus nombreux le samedi matin à venir me rendre visite, place Léon Robin ! Et, que vous me manquez lors de mes rares vacances, où je dois moi aussi me reposer !

Je pense que vous m'avez reconnu ?...

(* La réponse est p 19 !)

INFOS PRATIQUES

Inscrivez-vous pour le repas des aînés

C'est gratuit à partir de 65 ans. Pour les accompagnants, le prix est fixé chaque année par le CCAS.

La Ruche qui dit Oui à La Jarrie



Le jeudi 23 mai 2019 La Ruche qui dit Oui ouvre ses portes à La Jarrie.

Chaque semaine, Marion Pascolo, votre Responsable de Ruche sélectionne les meilleurs produits de votre région et organise la vente en ligne. Vous retirez votre commande et rencontrez les agriculteurs et artisans participants.

<https://laruchequiditoui.fr/fr/assemblies/11917>

L'APE DÉBORDE D'ACTIVITÉ

(Association des Parents d'Elèves de Clavette et Montroy)



L'APE organise des évènements pour les enfants et aide au financement des projets pédagogiques et des sorties scolaires de nos 2 écoles.

160 enfants et parents le 9 novembre dans la salle des fêtes de Montroy, transportés par Koffi et Cie dans une ambiance africaine de folie ! Marionnettes et djembé étaient au RDV !

Le 7 décembre les enfants des 2 écoles se sont retrouvés pour la Boum de Noël pour danser, se faire maquiller, et profiter des goûters proposés.

Le 4 mai vous étiez nombreux à venir voir le joli char du carnaval créé par les papas. Merci à tous les participants et aux bénévoles !



N'hésitez pas à prendre contact pour vous renseigner et pour contribuer à ces évènements : apeclavettemontroy@gmail.com

Suivez-nous :



@apeclavettemontroy17

INFOS PRATIQUES



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?** A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

1. Créez votre compte sur www.service-public.fr
2. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
3. Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
4. Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «recensement, JDC et service national», ou dans la zone «rechercher» tapez «recensement».
5. Suivez les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



*Oui, je suis le MEDIABUS, pour vous servir!

Je suis, comme vous, ACTEUR de votre commune, et ce tous les samedis matins de 10H30 à 12H30 ! Alors, à samedi !

QUE VA-T-IL SE PASSER ?



22 juin
Kermesse géante
et repas dansant
City park de Clavette
APE

25 juin
Réunion publique
Municipalité



13 juillet
Fête nationale
Feu d'artifice
Comité des fêtes

31 août
Forum des associations
Municipalité



1er septembre
Vide grenier
Comité des fêtes

14 septembre
Balade cycliste
Montroy / La Rochelle
Semaine de la mobilité



30 octobre 20 h
Zumba party
Halloween
Zumba

31 octobre
Soirée Halloween
APE



3 novembre
Repas des Aînés
Municipalité

8 novembre
Boum
APE



9 novembre
Concours de belote
Sports et Loisirs

11 novembre
Cérémonie du
11 novembre
Association des
anciens combattants



16, 22, 23 nov à 20h30
17 nov à 15h00
Théâtre
Les 3 coups

30 novembre
Concert « Des tchèques
en noir et blanc »
Festival d'automne



6 décembre
Boum
APE

14 décembre
Fête de Noël
Comité des fêtes



Journal édité par la Mairie de Montroy (17220)

Comité de Rédaction : Annik VARELA, Viviane COTTREAU- GONZALEZ, Séverine COURTOIS, Michèle DELETRE, Erwan COLLIN, Jonathan KUHN, Stevens NAHMANI, Eric THOMAS

Avec l'aimable participation de Thierry BAUBRY (Il était une fois Montroy)

Crédit photos : Associations Montroy, Conseillers municipaux Montroy

Mise en page et impression : Messidor Rochefort